



131/2026

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature
Mme Séverine Chevalier, 1^{ère} adjointe au Maire****Le Maire de la Ville de Kingersheim**

Le 27 mars 2026

- Vu l'article L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des Adjoints au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Madame **Séverine Chevalier**, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des ressources humaines, de la vie citoyenne et de la qualité du service au public.

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame **Séverine Chevalier**, 1^{ère} adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- **Gestion du personnel communal** : toute question relative à la gestion du personnel communal dont notamment :
 - Gestion administrative du personnel communal (tous arrêtés de carrière, formulaires administratifs, etc.),
 - Convention de mise à disposition de personnel,
 - Embauche de personnel saisonnier ou temporaire, vacations et les stagiaires,
 - Elements de paie (déclarations de cotisations sociales, charges mensuelles, attributions de prime, engagements financiers, etc.),
 - Suivi des carrières, des positions statutaires et des évolutions professionnelles,
 - Organisation des services et des conditions de travail,
 - Arrêtés de maladie CLM, CLD, CGM, disponibilité d'office et saisine du conseil médical,
 - Relations avec les représentants du personnels et les instances consultatives (comité social territorial, demande d'absence syndicales, etc.),
 - La formation et le développement des compétences,
 - La mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines,
 - Les sanctions disciplinaires du premier groupe,
 - Contrat et convention avec les organismes liés au personnel (notamment centre de gestion),
 - Toute correspondance sur le sujet individuelle ou collective.



- **Etat-civil, élections et cimetières** : toute question relative à l'état-civil, aux élections et aux cimetières dont notamment :
 - Signature de registre,
 - Actes d'état civil (naissances, mariage, décès, transcriptions etc.),
 - Ouverture, paraphe et cloture des registres,
 - Gestion des formalités liées aux décès (autorisation de fermeture de cercueil),
 - Diverses attestations et cerificat (attestation d'accueil, certificat de vie, etc.),
 - Toute correspondance funéraire (acte de concessession, renouvellement, etc.), état civil (changement de prénom, etc.), élections (organisation des bureaux de votes, etc..).

Article 2 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 – La présente délégation prendra effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication dans les conditions règlementaires habituelles. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions règlementaires habituelles, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Le Service de Gestion Comptable
- Monsieur le Procureur de la République
- Service du Personnel,

Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation,

Le Maire



Arrêté notifié le :

30 MARS 2026

Signature de l'intéressée.:
Séverine Chevalier